

Le Scot du Valenciennois en bref

81 communes

La Communauté de Communes

Rurales de la Vallée de la Scarpe

La Communauté d'Agglomération
de la Porte du Hainaut

La Communauté d'Agglomération
Valenciennes Métropole

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Une densité moyenne de 550 habitants/km²

Un territoire qui fait partie d'une région
urbaine de 3 millions d'habitants.

Le Scot du Valenciennois c'est quoi ?

Un Scot (schéma de cohérence territoriale) est un outil de planification et de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire. Il est destiné à servir de cadre de référence pour l'ensemble du territoire, en matière d'habitat, de modes de déplacements, d'attractivité économique, d'environnement, d'organisation de l'espace. Celui du Valenciennois est composé d'une communauté de communes et de deux communautés d'agglomération qui organisent en tout 81 communes.

Où en sommes-nous ?

Plusieurs étapes se succèdent en vue de l'élaboration d'un Scot :

- Le diagnostic
- L'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- L'élaboration du document d'orientations et d'objectifs (DOO)
- L'arrêt de projet
- L'approbation du Scot

Actuellement, la rédaction du diagnostic est en cours de finalisation. Cet état des lieux du Valenciennois analyse les forces et faiblesses du territoire en matière de démographie, d'habitat, de déplacements, de transports, d'activités économiques, d'agriculture et d'environnement.

Que dit le diagnostic ?

Démographie

Une très faible augmentation de population est prévisible à l'horizon 2030 sur le territoire. Une population qui vieillit.

Habitat

74 % de logements construits avant 1975, des cités minières qui ont besoin d'être réhabilitées : il est nécessaire de réfléchir à de nouveaux modes d'habiter. C'est aussi une opportunité pour consommer moins d'espace et mieux s'adapter aux besoins (ménages plus petits, population qui vieillit).

Organisation du territoire

Les zones urbanisées continuent de grignoter le paysage et les terres agricoles. Il faudra trouver les moyens d'arrêter ce phénomène d'étalement urbain.

Attractivité économique

Le nombre d'emplois augmente fortement (+27 % en 10 ans) mais le chômage reste élevé (14,4 % en 2010). Les pôles d'emplois existants doivent être confortés et de nouveaux explorés.

Environnement et cadre de vie

De forts contrastes existent en matière de qualité du cadre de vie. Les espaces naturels sont riches et diversifiés mais fragiles et certains secteurs apparaissent comme dégradés.

Transport ?

Les infrastructures routières sont importantes et couvrent bien le territoire. L'eau, le fer et l'aérien peuvent encore progresser. Mais le modèle routier est fragile (prix durablement élevé des carburants, nuisances et pollution atmosphérique) et oblige à réfléchir à des alternatives (modes doux, transports en commun).

Prochaine étape ?

La concertation

Pour associer les habitants au projet, le diagnostic va être présenté dans les prochaines semaines. C'est ce qu'on appelle la concertation, une des étapes essentielles dans la préparation d'un Scot, grâce à la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). La concertation permet surtout à chacun de prendre part au projet, de donner son avis et de s'investir tout au long de l'élaboration du Scot. Ces témoignages et réactions alimenteront concrètement le projet.